

SECRÉTARIAT DU CONGRÈS STRATÉGIQUE ATLANTIQUE

DES CHEFS DES PREMIÈRES NATIONS

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires

Le 30 juillet 2014

Personne-ressource: John G. Paul, directeur administratif

Secrétariat du Congrès stratégique atlantique

des chefs des Premières nations Courriel : John.Paul@apcfnc.ca Numéro sans frais : 1-877-667-4007

Téléphone : 902-435-8021 Télécopieur : 902-435-8027

www.apcfnc.ca

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires

Pérennité financière et croissance

Dans les années à venir, il sera indispensable d'équilibrer le budget et d'éviter tout autre rajustement négatif qui aggraverait la pauvreté dans les collectivités des Premières Nations aux guatre coins du Canada. L'apport économique de la population croissante des Premières Nations sera essentiel, car la pénurie de main-d'œuvre spécialisée devient de plus en plus aiguë dans l'économie, d'un bout à l'autre de notre pays. Il faut poursuivre les efforts visant à abattre les barrières réelles ou perçues pour améliorer l'accès et accroître la participation à l'ensemble de l'économie des Premières Nations et de tous les Autochtones. Cela est indispensable au maintien de la prospérité économique du Canada et de chacune de ses régions. Dans le Canada atlantique, notamment, où la pénurie de main-d'œuvre spécialisée continue de s'accentuer dans divers secteurs et où la demande de travailleurs spécialisés et instruits s'intensifie. l'importance des Autochtones deviendra évidente. Tous les employeurs doivent avoir des stratégies précises et des incitatifs ciblés pour porter la croissance de la population active autochtone à des niveaux inédits de participation, à des niveaux jamais vus par le passé. L'économie, l'avenir de l'économie, l'exige, si nous voulons que les jeunes Autochtones, les jeunes adultes et leurs familles participent de plus en plus dans tous les secteurs clés de l'économie. De façon proactive, les chefs autochtones continuent de mettre l'accent sur l'élimination constante des obstacles à la formation, à l'emploi ou aux études, ainsi que sur un meilleur accès et des partenariats d'affaires avec les entreprises qui y sont disposées, afin de créer des occasions de formation, des emplois et des carrières qui s'étendent sur toute la vie active. Une saine gestion financière dans les prochaines années est indispensable. Elle permettra à l'économie canadienne d'aider à créer des débouchés économiques et des emplois pour les Autochtones qui sauront répondre à la demande accrue de travailleurs spécialisés et instruits qui se manifestera chez les employeurs.

Emploi des Autochtones

Sur le front de la formation, il faut poursuivre et intensifier les efforts directs de partenariats innovants comme ceux du Nova Scotia Mi'kmaw Economic Benefits Office avec le secteur privé afin d'obtenir des résultats plus concrets sur le plan de la participation à l'économie au moyen de solides mesures de soutien et du suivi des résultats obtenus dans le repérage des débouchés, la formation, les emplois et les carrières. En somme, les écoles des Premières Nations, les collèges communautaires provinciaux et toutes les universités doivent contribuer à faire en sorte que les étudiants aient tous les soutiens, le savoir et les compétences nécessaires pour pouvoir faire la transition entre les études et le travail et que les Premières Nations puissent opérer la transition entre les communautés et les villes. Il faut des efforts systématiques à la fois cohérents et importants pour que toutes ces mesures de transition réussissent, et il faut que les employeurs, les gouvernements et toutes les collectivités des Premières

Nations suivent pas à pas les progrès de chacun si nous voulons obtenir à long terme des résultats positifs. Il est essentiel d'aider ces personnes à passer des études au travail si on veut que ceux qui obtiennent une formation et décrochent un emploi continuent de profiter de l'occasion qui leur est offerte et transforment leur emploi en carrière, qu'ils parviennent à la prospérité économique et à la richesse pour eux-mêmes et pour leur famille. On a grand besoin d'investissements suivis et renouvelés de 500 millions de dollars sur cinq ans dans les programmes de partenariat entre le monde des affaires et les Autochtones dans tous les secteurs clés de l'économie. Tous les Autochtones doivent faire partie de l'avenir économique global de la région où ils habitent et, pour le Canada atlantique, les carrières doivent autant que possible rester rattachées aux provinces atlantiques. L'exode constant et la migration des individus et des familles vers l'Ouest, où ils vont chercher la prospérité et des débouchés, ont eu un coût social pour les familles du Canada atlantique qui s'efforcent de gagner convenablement leur vie pour faire en sorte que toutes les localités survivent et restent économiquement viables.

Pérennité du financement des collectivités des Premières Nations

Pour ce qui est de la viabilité à long terme, les demandes et les besoins croissants en matière de services de base dans les collectivités des Premières Nations sont de la plus haute importance. Les transferts de fonds à leurs gouvernements doivent progresser à un taux qui tient compte de l'inflation, de la croissance démographique et de la demande de plus en plus forte de services essentiels de base, par exemple sur les plans de la gouvernance, de l'éducation, des services de santé, du logement et de l'infrastructure. Ces dernières années, la croissance plus lente des fonds reçus de l'État et une souplesse moindre en ce qui concerne la prestation de services de base semblables à ceux qui sont offerts à tous les Canadiens ont été une réalité constante. et la pauvreté perdure dans beaucoup de collectivités des Premières Nations. L'ampleur et le rythme des changements nécessaires à la transformation correspondent à des efforts qui doivent avoir relevé le niveau et accru la portée de la reddition des comptes et de la transparence. Plus récemment, l'adoption de la Loi sur les élections au sein de premières nations, d'application facultative, a permis aux collectivités de s'engager dans une nouvelle voie qui doit les mener à une gouvernance et à une responsabilisation solides et d'apporter de nombreuses améliorations au processus électoral existant, notamment un mandat de quatre ans. Ces modifications permettront (ou pourront permettre) aux collectivités des Premières Nations de dresser elles-mêmes le plan des changements et d'améliorer la gouvernance et la prestation des services de base chez elles. De nombreux efforts en cours qui visent à améliorer et à renforcer la responsabilisation donnent à chacune des collectivités la possibilité de préparer un avenir économique viable au moyen d'un plan conforme à sa vision, à ses valeurs et à ses aspirations. Libérer le potentiel des jeunes Autochtones aidera à garantir la prospérité aussi bien des Premières Nations que du Canada tout entier. Les Premières Nations ont donc besoin que le gouvernement fédéral propose de nouveaux accords de financement à plus long terme, sur une période de 15 à 25 ans, prévoyant des fonds suffisants, avec des facteurs de rajustement en fonction des coûts et du volume, pour la

prestation de services de base durables dans les collectivités intéressées des Premières Nations.

Accès aux capitaux

Une difficulté importante qui subsiste dans de nombreuses Premières Nations est celle de l'accès à des capitaux à long terme. Les collectivités continuant de croître, l'écart entre les fonds provenant de l'État et du crédit bancaire et les sources de revenu propres des Premières Nations est tel qu'il est impossible de combler les besoins financiers existants et qu'on ne pourra répondre aux besoins élémentaires croissants d'un grand nombre de collectivités des Premières Nations. La croissance et l'expansion sont une obligation, et il est urgent que les Premières Nations aient accès aux marchés des capitaux pour assurer un financement durable, qui doit se concrétiser au plus tôt. Les efforts importants et innovateurs de l'Administration financière des Premières nations, qui regroupe maintenant 124 Premières Nations sur 633, doivent prendre encore plus d'ampleur si on veut qu'au moins 300 collectivités des Premières Nations aient un accès direct à des capitaux à long terme sur une période d'au moins 30 ans. de façon qu'elles puissent faire une planification à long terme pour les cinq prochaines années. Il est très important d'assurer un soutien financier direct et d'offrir des incitatifs adaptés pour aider toute collectivité des Premières Nations à se donner les moyens de se faire certifier, d'obtenir un certificat de rendement financier du Conseil de gestion financière des Premières Nations et de devenir un membre emprunteur de l'Administration financière des Premières nations aux termes de la Loi sur la gestion financière des premières nations.

Aujourd'hui, il est de plus en plus nécessaire d'améliorer et d'étendre toutes les infrastructures locales des Premières Nations, et les besoins en capitaux dépassent les 500 millions de dollars.

Approvisionnement en eau potable des Premières Nations

Il est de la plus haute importance d'élaborer une réglementation claire et complète sur la base de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* adoptée le 19 juin 2013, et il faut l'appliquer dans les meilleurs délais pour faire en sorte que toutes les Premières Nations sachent clairement et comprennent les mesures et obligations qui s'imposent si on veut qu'elles aient les mêmes protections que tous les autres Canadiens en ce qui concerne la salubrité et la sécurité de l'eau potable. Au cours de la prochaine année, il sera très important d'envisager des approches nouvelles et innovatrices de la prestation de ces services essentiels pour toutes nos collectivités. Dans le Canada atlantique, les chefs des Premières Nations collaborent étroitement avec AADNC et Partenariats public-privé Canada (PPP Canada) pour examiner une approche régionale en vue de mettre en place une entité des Premières Nations chargée de l'eau potable. Elle gérerait et exploiterait les infrastructures de distribution de l'eau et de collecte des eaux usées dans toutes les collectivités des Premières Nations du Canada atlantique. Il y a des enseignements précieux à tirer de ce projet, ainsi que des occasions de développement, de création de solutions innovatrices en

matière d'infrastructure dans les collectivités des Premières Nations, solutions qui pourraient s'appliquer dans d'autres régions du Canada. Les chefs des Premières Nations considèrent toujours la protection de l'eau potable dans les collectivités comme une question vitale de sécurité publique qui doit continuer de mobiliser des efforts ciblés si on veut obtenir de bons résultats. On calculera les coûts de façon détaillée dans le cadre des travaux techniques en cours et de l'élaboration d'une analyse formelle de rentabilisation qui sera soumise à l'examen de tous les chefs des Premières Nations et du gouvernement fédéral, de façon à trouver aux problèmes d'eau potable et d'eaux usées des Premières Nations du Canada atlantique une solution pour une période de 30 ans.

Conclusion

Au cours de la prochaine année, il sera essentiel que le gouvernement et les Premières Nations travaillent en partenariat pour donner suite à ces nombreux efforts très importants qui peuvent être et seront très bénéfiques pour toutes les Premières Nations et l'ensemble de l'économie. La stabilité économique et sociale du Canada est directement liée à l'avenir des Premières Nations. Si nous voulons obtenir les résultats souhaités, il nous faut innover tous ensemble et appliquer une vision commune.